

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 9 septembre 2024

Délibération n° 2024.09.53

**NOMBRE DE MEMBRES**

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

**DATE DE LA CONVOCATION : 2 septembre 2024**

**DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 2 septembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

**Présents** : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

**Excusés** : Mmes et MM. Denis GAROD, Annick MONLON et Mathieu POTHERAT.

***Monsieur Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.***

**Objet de la délibération : Création d'une bibliothèque - demande de subvention auprès du Ministère de la Culture – Dotation Générale de Décentralisation (DGD)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision prise, dans le cadre du projet centralité, de créer une nouvelle bibliothèque, le local de l'actuelle bibliothèque n'étant pas accessible aux personnes à mobilité réduite et non aménageable.

Il rappelle également que le montant des travaux a été estimé et réactualisé à 298 344 € hors taxes par 2 Fleuves Rhône Habitat (ex OPAC du Rhône) qui réalise le projet en opération sous mandat.

Cette nouvelle construction permettra de développer un réseau d'équipements de qualité, de les moderniser, de renforcer la fréquentation de la bibliothèque et de conquérir de nouveaux publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de construction d'une bibliothèque qui s'élève à 298 344€ HT

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Ministère de la Culture dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) d'un montant représentant 40% de la dépense subventionnable pour la construction et 40 % sur l'équipement mobilier.
- **S'ENGAGE**, par tout moyen approprié à la nature de l'objet subventionné à mentionner le concours financier du Ministère de la Culture.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
Jacky MENICHON



Le secrétaire,  
Gilles ASSANT

